



Fond de plan

 Bâtiment

 Limite parcellaire

 Limite communale

Famille de zones	
UA/UAS : Cœur historique	UYV : Zone à dominante de "petite" industrie, d'activités agricoles et forestières
UAH : Hameaux	UYE : Zone à dominante de commerces
UB : Zone d'habitat individuel organisé	AUB / AUE / AUJ : Zone à urbaniser
UC : Zone d'habitat individuel spontané	A : Zone agricole
UR/URS : Zone d'habitat collectif	A#e1 / A#be2 / A#eb3 / A#cb5 / A#b4 / A#bs5 / A#hs5 / A#b7 / A#bb1 / A#ba3 / A#be10 / A#be11 / A#be12 / A#be13 / A#b1 / A#bl1 / A#bo1 / A#b3 / A#b4 A#lav1 / A#m1 / A#N1 / A#S1 / A#S2 / A#S3 :
UE : Zone d'équipement	Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) en zone agricole
UT : Zone d'activités touristiques	N : Zone naturelle
UYA : Zone d'activités économiques mixtes	Ml : Zone naturelle de loisirs
UYB : Zone à dominante industrielle et activités de service	N#b1 / N#be2 / N#pb3 / N#lav1 / N#lav2 / N#s1 / N#sel : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) en zone naturelle
UYC : Zone à dominante de commerces et activités de services	

Pour les dispositions suivantes, se référer au règlement écrit partie III. Prescriptions graphiques applicables à toutes les zones et secteurs

Traitement environnemental et paysagers des espaces non bâtis et abords des constructions

-  Réserveurs de biodiversité à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'urbanisme)
-  Espace écologique et paysager strict à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Espace paysager à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Alignement d'arbres et haies à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Arbre remarquable (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Continuité écologique à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Plan d'eau et cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Zone humide identifiée (L151-23 du Code de l'urbanisme) - Données issues de l'inventaire des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté, complété par l'étude zone humide réalisée dans le cadre du PULI (Bureau d'études Moselle Environnement)
-  Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)
-  Source à protéger (L151-23 du Code de l'urbanisme)

Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

- Bâti patrimonial à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Murger à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Façade à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Petit élément patrimonial (L.151-19 du Code de l'urbanisme)
-  Vue à protéger (L.151-23 et L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Protection des itinéraires

- Sente, voie et chemin à préserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- — Piste du domaine skiable (L.151-38 du Code de l'urbanisme)
- ***** Remontée mécanique du domaine skiable (L.151-38 du Code de l'urbanisme)

Mixité fonctionnelle et sociale

- Linéaire de mixité d'activité (L.151-16 du Code de l'urbanisme)

Volumétrie et implantation des constructions

- Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

Interdiction et limitation de certains usages et affectation des sols, constructions et activités

- | | |
|---|--|
|  | Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'urbanisme) |
|  | Secteur à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 du Code de l'urbanisme) |
|  | Périmètre de réciprocité indicatif autour des bâtiments agricoles (L.111-3 du Code rural) - Données issues de la Chambre d'agriculture du Jura |
|  | Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'urbanisme) |

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Destination	Dimensions	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour au niveau de la rue du Levant	Surface : 370 m ²	Commune
2	Aménagement du carrefour au niveau de la rue du Stade	Surface : 35 m ²	Commune
3	Aménagement du carrefour au niveau de la rue du Stade	Surface : 16 m ²	Commune
4	Élargissement de la RD118	Surface : 1586 m ²	Commune
5	Création de voirie	Surface : 703 m ²	Commune
6	Aménagement de carrefour	Surface : 329 m ²	Commune
7	Élargissement de voirie	Surface : 113 m ²	Commune
8	Élargissement de voirie	Surface : 57 m ²	Commune
9	Élargissement de voirie	Surface : 143 m ²	Commune
10	Élargissement de voirie	Surface : 71 m ²	Commune
11	Accès et stationnement	Surface : 3961 m ²	Commune
12	Voie de desserte en lin avec le projet de lotissement 1049	Surface : 817 m ²	Commune